

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P)

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Accompagnement à la réalisation d'un Contrat d'Achat Direct d'Electricité Renouvelables (CADER)

Marché N° 23ADE01

Marché passé en procédure adaptée restreinte - type consultation « trois devis », conformément aux articles L.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions administratives et techniques d'exécution du marché.

Sommaire

1. Contexte de la mission.....	3
1.1 Présentation de l'acheteur	3
1.2 Contexte du besoin.....	3
1.3 Objet du marché	4
1.4 Enjeux du marché	5
1.5 Glossaire	6
2. Description des prestations attendues	6
2.1 Lot n°1 - Accompagnement à la rédaction des pièces techniques et contractuelles d'un CADER et d'une consultation complémentaire liée aux services de fournitures de complément, agrégation et responsable d'équilibre.....	6
2.2 Lot n°2 - Assistance à la passation du marché public nécessaire à la contractualisation d'un CADER	13
3. Coordination et pilotage de la mission.....	14
4. Planning prévisionnel	15

1. Contexte de la mission

1.1 Présentation de l'acheteur

Territoire d'énergie Loire Atlantique (TE 44) est un syndicat mixte qui regroupe 180 communes et 14 intercommunalités du département de la Loire Atlantique.

Il est l'acteur public référent des énergies au service des collectivités de Loire-Atlantique. Il accompagne ses collectivités adhérentes dans la transition énergétique du territoire (énergies renouvelables, maîtrise de l'énergie, mobilité, achats d'énergie) et intervient sur les réseaux de distribution publics d'énergie électrique, l'éclairage public et le génie civil des réseaux téléphoniques.

1.2 Contexte du besoin

TE44 s'associe à Nantes Métropole (NM) pour piloter cette mission.

Nantes Métropole regroupe 24 communes pour 656 275 habitants. Plus de la moitié du territoire est constitué d'espaces naturels ou agricoles et 30 % de sa superficie est urbanisée. Nantes Métropole porte les grands projets structurants du territoire mais intervient surtout au plus près du quotidien des habitants. Avec le pacte métropolitain, la Métropole se rapproche encore de ces usagers avec des compétences élargies, qu'elles soient gérées en régie ou en délégation.

Nantes Métropole coordonne les achats d'énergies des communes et de partenaires locaux tels que Nantes Métropole Habitat, École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes St Nazaire, MIN, SEMITAN, La Cité des Congrès, Le Voyage à Nantes, Nantes Métropole Aménagement, SAMOA, NGE...

TE44 et NM sont autorités organisatrices de la distribution d'électricité et de gaz (AOD) au regard de l'article L. 2224-31 du CGCT. A ce titre, les AOD négocient et concluent des contrats de concession avec les gestionnaires de réseaux, dans leur zone de desserte exclusive, définis aux articles L. 111-52 et L. 111-53 du code de l'énergie, c'est-à-dire ENEDIS, GRDF et les entreprises locales de distribution (ELD), également dénommées distributeurs non nationalisés (DNN).

En tant qu'autorités concédantes, TE44 et NM exercent un contrôle du bon accomplissement des missions de service public et assurent le contrôle de l'état des réseaux publics de distribution. Elles sont également propriétaires des infrastructures de réseau.

TE44 et NM ont des coopérations et des ambitions communes :

- Une coopération déjà initiée :
 - ACC Bois Cesbron à Orvault
 - Bornes IRVE déployées par TE44 sur le territoire de NM
 - Coopération à travers la co-animation du réseau régional des acheteurs publics d'énergie
 - Partage de connaissances et montée en compétence mutuelle sur nombreux sujets énergétiques
- Des politiques ambitieuses en matière de couverture EnR de leurs besoins énergétiques respectifs.
- Une volonté de soutenir et porter localement l'émergence de projets de production d'EnR vertueux sur le département de Loire Atlantique (44).
- Des objectifs d'exemplarité sur l'approvisionnement des équipements publics : volonté respective de transformer les lots HVE en CADER.

- Des rapprochements sur l'appui à de nouveaux projets de production EnR

Par ailleurs, la loi récente n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables autorise désormais explicitement les collectivités à recourir aux CADER, dans le cadre de procédures de mises en concurrence (Cf. Article L331-5 du Code de l'énergie).

C'est pourquoi, au vu de ces ambitions et du contexte réglementaire, la création d'un CADER commun est donc une opportunité pour TE44, NM et la Ville de Nantes de s'associer dans un groupement afin d'accélérer la coopération entre nos entités.

TE44 et NM sont coordonnateurs de groupement d'achats d'énergies sur leurs territoires respectifs ; dont pour les marchés d'électricité :

	TE44	NM
Nombre de membres	235	44
Volume électricité GWh	150 dont 5 lot HVE	200 dont 13 lot HVE
Nombre de PDL	10 000 dont 100 HVE	6 000 dont 235 lot HVE
Période Accord Cadre	01/01/2024 au 31/12/2027	01/01/2025 au 31/12/2028
Période Marché Subséquent	01/01/2024 au 31/12/2025	01/01/2025 au 31/12/2026

TE44 possède en propre 2 typologies de patrimoines publics :

- Son siège social : 84 MWh Elec
- Ses 200 Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : 1,4 GWh Elec

Nantes Métropole et la Ville de Nantes disposent de patrimoines publics très variés ; au regard des compétences associées.

- NM : 70 GWh Elec, 4 GWh de Gaz et 5,3 GWh de Chaleur
- VdN : 24 GWh Elec, 26 GWh de Gaz et 19 GWh de Chaleur

Ainsi, la Ville de Nantes regroupe des écoles, gymnases, stades, mairie et mairies annexes, flotte de véhicules ...

De son côté, Nantes Métropole regroupe 3 grandes familles d'équipements publics pour lesquels ceux gérés en régie (1/3 du patrimoine) :

- éclairage public : 2500 armoires éclairage, ouvrages d'art (pont, miroir d'eau...), régulation de trafic
- process : usine de production d'eau potable, stations de relèvements d'eaux usées
- batiments : centre technique, équipements culturels et sportifs métropolitains, bureaux, flotte de véhicules, ...

1.3 Objet du marché

Le présent marché a pour objet une mission d'assistance de TE44 et ses partenaires (Nantes Métropole, Ville de Nantes), dans le cadre de la rédaction, la passation et l'exécution d'un contrat d'achat direct d'énergies renouvelables (CADER), en groupement de commande, ainsi que pour les marchés publics associés. Cela comprendra notamment les items suivants :

- La mise en concurrence de sites de production dans le cadre de contrat d'achat direct d'électricité renouvelables (CADER)

- Les modalités d’articulation du CADER dans une consultation pour la fourniture d’électricité et les prestations nécessaires à la gestion de l’approvisionnement en CADER (responsabilité d’équilibre, répartition des flux, facturations...)
- La sécurité juridique des propositions au regard du code de la commande publique

Le marché est décomposé en 2 lots distincts :

- **LOT 1 : Accompagnement à l’élaboration et rédaction d’un Contrat d’Achat Direct d’Electricité Renouvelables (CADER) et du marché public de fourniture et services associés**

PARTIE 1 : Le marché CADER

- *PHASE 1 : Lancement de la partie 1*
- *PHASE 2 : Périmètre énergétique du CADER*
- *PHASE 3 : Stratégie économique du CADER*
- *PHASE 4 : Les arbitrages et rédaction du CADER*
- *PHASE 5 : Accompagnement à la passation CADER*

PARTIE 2 : La consultation relative aux prestations de fourniture complémentaire, d’agrégation et de responsable d’équilibre

- *PHASE 1 : Lancement de la partie 2*
- *PHASE 2 : Stratégie de la consultation relative à la fourniture/prestations complémentaires et de la gestion du marché CADER*
- *PHASE 3 : Rédaction et accompagnement consultation relative aux missions de fourniture de complément et prestations complémentaires*

- **LOT 2 : Assistance à la passation du marché public nécessaire à la contractualisation d’un Contrat d’Achat Direct d’Electricité Renouvelables (CADER)**

1.4 Enjeux du marché

Le comité de pilotage, composé de TE44 et Nantes Métropole, que l’on désignera sous le terme « CADER44 » a pour ambition de travailler sur l’évolution de la couverture de ses besoins électriques par des énergies renouvelables, locales et décorréées du marché. Pour ce marché, il s’agit de se concentrer uniquement sur l’électricité.

Différents partenaires potentiels tels que la FNCCR pourront intégrer le COPIL en fonction des besoins et des avancées du projet.

A cet effet, l’attention du Titulaire se portera sur l’accompagnement de la démarche au plus près du fonctionnement des réseaux électriques. Ainsi, le Titulaire participera à la définition des caractéristiques générales et techniques d’un CADER physique qui favorisera la synchronicité production / consommation en temps réel.

La priorité sera donc portée sur un CADER de type “Pay as produced” plutôt que “sleeving” et donc présentant le moins de transformations en produit de marché entre l’injection et le soutirage.

Enfin, CADER44 entend par sa démarche contribuer au développement de nouvelles productions d’énergies renouvelables en circuit court.

1.5 Glossaire

- « **AODE** » : Autorité Organisatrice de la Distribution Electricité - Collectivité propriétaire des réseaux de distribution de l'énergie, garante de l'accessibilité et de la qualité de l'énergie disponible pour tous sur un territoire donné.
- « **FNCCR** » : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
- « **CADER** » : Contrat d'achat direct d'énergies renouvelables - Contrat permettant la vente directe d'électricité, à long terme, entre un producteur et un consommateur.
- « **PPA** » : Power Purchase Agreement - Terme anglais correspondant au CADER.
- « **Sleeving** » : La courbe de production intermittente de l'installation est transformée en un produit sur mesure pouvant être un bloc d'énergie standard du marché.
- « **Pay as produced** » : Paiement en fonction de la production. « CADER44 » est obligé d'acheter la totalité de l'électricité produite à un prix fixe prédéterminé.
- « **ACI** » : Autoconsommation individuelle
- « **ACC** » : Autoconsommation collective
- « **IRVE** » : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques
- « **PRM** » : Point Référence Mesure, équivalent du point de livraison.
- « **PDL** » : Point de livraison
- « **HVE** » : Haute Valeur Environnementale
- « **IRVE** » : Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques
- « **DCE** » : Dossier de consultation des entreprises - Dossier contenant l'ensemble des pièces administratives et techniques nécessaires à la constitution d'un marché public lors d'une consultation
- « **CCAG** » : Cahier des Clauses Administratives Générales - Fixe les stipulations de nature administrative applicables à une catégorie de marchés. Possibilité d'y déroger en le stipulant expressément dans les pièces du DCE.

2. Description des prestations attendues

2.1 Lot n°1 - *Accompagnement à la rédaction des pièces techniques et contractuelles d'un CADER et d'une consultation complémentaire liée aux services de fournitures de complément, agrégation et responsable d'équilibre*

PARTIE 1 : Le marché CADER

PHASE 1 : Lancement de la partie 1

Une réunion de lancement sera organisée entre les Titulaires du lot n°1 et n°2 ainsi que le Comité de pilotage (CADER44) pour démarrer la partie 1. Elle pourra se tenir en visioconférence même si le présentiel sera apprécié.

Taches à réaliser

- Présenter les modalités de la partie 1
- Présenter le planning, les points de vigilance et alertes potentielles
- Lister les documents nécessaires au bon déroulement de la partie 1

Résultats et Livrables

- lisibilité des échéances et résultats attendus des différentes phases de la partie 1
- planification des différentes phases et des responsabilités partagées
- note de cadrage de la partie 1, incluant le planning prévisionnel.

Planning Prévisionnel : Novembre 2023

Prix : Forfaitaire

PHASE 2 : Périmètre énergétique du CADER

Le Titulaire prend la mesure du périmètre énergétique et des objectifs à atteindre en s'appuyant sur l'existant et les projections.

Taches à réaliser

- Etudier et analyser des consommations des sites des membres du groupement pour lesquels nous donnerons les accès aux courbes de charge (points 10 et 30 min selon les typologies de compteurs).
- Prendre en compte l'évolution des consommations sur les années à venir : réductions des consommations d'énergies, ACI, ACC, augmentation des taux de charges des IRVE... pour définir le besoin électrique sur la durée du ou des CADERs.
- Simuler des actifs de production types pouvant injecter sur le réseau de CADER44 (1 profil éolien, 1 profil solaire et 1 profil incinération) et analyser les caractéristiques associées (technique, économique, ...) Le titulaire analysera la compatibilité énergétique de ces sites de production avec les profils de consommation ainsi que les risques liés aux choix de ces sites (Exemple : priorité de production de chaleur pour les usines d'incinérations avant de proposer l'électricité en CADER, ...). Cela aboutira à une définition technique des sites de production que nous viserons dans le(s) CADER(s).
- Proposer une composition du périmètre énergétique (consommation et production) afin de construire un ou plusieurs CADER(s) pertinent(s) pour les producteurs, fournisseurs et CADER44 en jouant au minimum sur les leviers suivants :
 - Ajout de PRM (<10) de soutirage de potentiels autres membres qui intégreraient le groupement uniquement si cela permet d'optimiser le périmètre en évitant le surplus.
 - Ajout d'une production complémentaire appartenant à un membre de CADER44 (surplus d'ACI ou Injection totale) pouvant entrer dans le périmètre de production
 - Diversification des sources de production via plusieurs CADER
 - Proposition de clés de répartition optimisées
- Calculer le Taux de couverture en EnR des besoins énergétiques de CADER44 à différents pas de temps adaptés (horaire, journalier, mensuel, annuel) et répercussions sur chacun des

membres du groupement CADER44, en fonction des différentes sources de productions identifiées (PV, Eolien, Co génération ...)

Réunions minimums

Cette phase comprendra a minima 2 réunions : préparation, restitution de l'étude du périmètre énergétique initial et de ses optimisations

Livrables et résultats

- 1 Etude du périmètre initial des sites de consommation et des 3 profils de production envisagés, incluant les profils des sites de consommation et les sources de production adaptées et de son optimisation
- 1 support de présentation des résultats à destination du COPIL

Planning Prévisionnel : Décembre 2023

Prix : forfaitaire pour l'étude du périmètre initial et unitaire pour l'extension du périmètre en production ou consommation.

PHASE 3 : Stratégie économique du CADER

Le Titulaire accompagne CADER44 dans la finalisation de la stratégie du CADER.

Taches à réaliser

- Réaliser une présentation pédagogique des caractéristiques techniques, juridiques et financières d'un CADER (éléments constituant le prix du CADER, durée, bancabilité du projet de production, garanties acheteur, risques associés, vente du surplus, achat du complément...). Cette présentation sera destinée aux services juridiques et financiers de CADER44 et constituera leur base d'appropriation du sujet.
- Evaluer quel pourrait être le prix du kWh du CADER, dans le contexte énergétique et économique actuel, pour une durée longue et en fonction des actifs de production adaptés.
- Définir les stratégies économiques envisageables du CADER et les risques associés, comprenant notamment :
 - Structuration du prix et son évolutivité,
 - Durée du contrat
 - Modalités de vente du surplus
 - Valorisations temporaires e.g. AO CRE de la production pendant la durée permise par l'état
 - Contraintes pour le producteur : financières, juridiques -e.g autorisation d'achat pour revente - et économiques - e.g. facturation-
- Eclairer ces stratégies au regard des options de fourniture du complément et la vente du surplus de production éventuel (prix fixe, marché SPOT sur haut de courbe...) si cela peut présenter un intérêt. Evaluer les modalités de négociation du prix et la temporalité associée en fonction des stratégies étudiées. Un premier choix de stratégies sera réalisé à ce stade par le comité de pilotage.

- Les scénarios choisis seront appréciés au regard de la commande publique avec le titulaire du lot 2.
- Les scénarios issus de cette seconde analyse seront soumis à un arbitrage du comité politique.

Réunions minimums

Cette phase comprendra à minima 4 réunions : présentation pédagogique du CADER aux services définis, présentation des scénarios de stratégies économiques envisageables au comité de pilotage, une réunion avec le titulaire du lot 2 pour valider la compatibilité avec la commande publique et la réunion de présentation au comité politique.

Livrables et résultats

- Note méthodologique et support de la présentation pédagogique sur le CADER
- Note détaillée et support décrivant les scénarios de stratégies économiques à apprécier par le comité de pilotage
- Le support de présentation qui sera utilisé pour le comité politique final

Planning Prévisionnel : Janvier-Février 2024

Prix : forfaitaire sur les prestations décrites ci-dessus et unitaire sur des prestations complémentaires qui s'avèreraient nécessaires au cours de cette phase

PHASE 4 : Les arbitrages et rédaction du CADER

Le CADER peut prendre différentes formes avec des ambitions politiques et des risques juridiques à mesurer au préalable. A cet effet, le Titulaire accompagne CADER44 dans l'identification des arbitrages à opérer avant de lancer l'écriture du CADER.

Au regard des orientations du Comité Politique issues de la Phase 3, le titulaire identifiera l'ensemble des points devant être validés avant l'écriture du marché dont certains nécessiteront un travail approfondi et une validation du titulaire du Lot 2.

Une fois ces éléments partagés et arbitrés par le comité de pilotage nous passerons à la rédaction des pièces du marché.

Taches à réaliser

- Proposer un contrat type qui permettra d'identifier les différents points devant être validés avant la rédaction du marché et élaboration du planning des marchés CADER et fourniture. Présentation de ce contrat type au comité de pilotage et identification des éléments qui nécessiteront un approfondissement lors d'une journée d'atelier.
- Organiser d'une journée d'atelier pour discuter des éléments précédemment identifiés et des éléments importants de la procédure de passation tels que : modalités de mise en concurrence, allotissement, critères d'attribution, clauses d'achat responsable ...
- Soumettre ces réflexions et les premiers choix au titulaire du lot 2 pour les apprécier au regard du droit public.
- Organiser des temps d'échange en présence des titulaires du lot 1, du lot 2 et du comité de pilotage afin de valider les éléments sus visés pour rédaction des clauses en adéquation.

- Proposer les pièces suivantes du marché CADER :
 - CCTP
 - Pièces financières
 - Trame de réponse des candidats
 - Contrat (AE/CCAP)
 - Propositions de critères techniques pour le jugement des offres

Ces pièces pourront être complétées par les services compétents du comité de pilotage. Les pièces complémentaires du marché (règlement de consultation ...) seront rédigées par les services juridiques de CADER44.

Réunions minimums

Cette phase comprendra a minima 7 réunions : présentation du contrat type, une journée d'atelier, une réunion avec le titulaire du lot 2 et 4 réunions sur la rédaction des pièces.

Livrables et résultats

- Rétroplanning de travail des phases 4 et 5.
- Contrat type servant de base de discussion aux ateliers
- Organisation des ateliers (planification, préparation et livraison des supports, compte rendus)
- Pièces du marché

Planning Prévisionnel : Février - Mars 2024

Prix : forfaitaire sur les prestations décrites ci-dessus et unitaire sur des prestations complémentaires qui s'avèreraient nécessaires au cours de cette phase

PHASE 5 : Accompagnement à la passation CADER

Une fois les pièces rédigées, le Titulaire accompagnera CADER44 dans l'ensemble des phases liées à la passation.

Taches à réaliser

- Apporter réponse aux questions éventuelles des candidats.
- Accompagner éventuellement CADER44 lors des auditions/négociations avec les candidats
- Analyser techniquement et financièrement les offres reçues, avant négociations et après négociations.

Réunions minimums

Cette phase comprend a minima 2 réunions : une réunion avant négociation et une réunion après négociation avant choix du candidat retenu.

Livrables et résultats :

- Réponses aux questions
- Grille d'analyse des offres et synthèse

Planning Prévisionnel : Avril 2024

Prix :forfaitaire sur l'analyse des offres et unitaire sur l'accompagnement aux auditions

PARTIE 2 : La consultation relative aux prestations de fourniture complémentaire, d'agrégation et de responsable d'équilibre

PHASE 1 : Lancement de la partie 2

Une réunion sera organisée entre le Titulaire et CADER44 pour démarrer la partie 2. Elle pourra se tenir en visioconférence même si le présentiel sera apprécié.

Taches à réaliser

- Présenter les modalités de la partie 2
- Présenter le planning, les points de vigilance et alertes potentielles
- Lister des documents nécessaires au bon déroulement de la partie 2

Livrables et résultats

- Note de cadrage de la partie 2, incluant le planning prévisionnel
- Lisibilité des échéances et résultats attendus des différentes phases de la partie 2
- Planification des différentes phases et des responsabilités partagées

Planning Prévisionnel : Soit Avril 2024, soit Septembre 2024. Cf 4. Planning prévisionnel.

Prix : forfaitaire

PHASE 2 : Stratégie de la consultation relative à la fourniture/prestations complémentaires et de la gestion du marché CADER

Durant cette phase l'objectif est de construire la stratégie à adopter pour consulter et attribuer le ou les marchés relatifs à ces missions de fourniture de complément, d'agrégation et de responsabilité d'équilibre. Pour cela nous proposons au titulaire d'organiser deux ateliers afin d'identifier les éléments stratégiques et de les expliciter pour initier le sourcing, puis de construire ensemble cette stratégie qui sera validée par le COPIL et le comité politique.

Taches à réaliser

- Organiser un atelier permettant d'identifier et préciser les spécificités de l'articulation du contrat de fourniture/prestations complémentaires avec le CADER. Entre autres :
 - Mission d'agrégation
 - Périmètres d'équilibre
 - Mission de facturation et de paiement de l'énergie issue du CADER
 - Mode de fixation du prix
 - Valeur environnementale et construction du prix de complément
 - Modalités du prix et droits ARENH
 - Prélèvement des taxes et TURPE pour les kWh CADER
 - Rendre compte du volume CADER aux consommateurs (taux d'autoproduction)
 - ...
- Construire une grille de sourcing adaptée qui sera utilisée par CADER 44 lors des rendez-vous de sourcing qu'il organisera seul, à la suite de l'atelier précité.
- Prendre connaissance de la synthèse des rdv fournisseur, rédigée par CADER44.
- Organiser l'atelier construction de la stratégie d'achat, sur la base des résultats de sourcing, des clauses spécifiques du CADER, du premier atelier et de l'expérience du titulaire. Les

scénarios résultants seront étudiés par le COPIL pour déterminer celui ou ceux qui seront soumis au comité politique.

- Estimer la valeur globale du montage intégrant l'ensemble des prestations - celles du CADER et celles relatives aux prestations complémentaires
- Rédiger une note permettant au comité politique de se prononcer sur la stratégie et le lancement du marché.

Réunions minimums

Cette phase comprendra a minima 2 réunions : l'atelier de préparation au sourcing et l'atelier de construction de la stratégie d'achat.

Livrables et résultats

- Grille de sourcing
- Note détaillée et support de présentation décrivant les scénarios de stratégies d'achat à apprécier par le comité de pilotage puis par le comité politique

Planning Prévisionnel : Avril-Mai 2024 ou Septembre-Octobre 2024 Cf 4.planning prévisionnel

Prix : Forfaitaire

PHASE 3 : Accompagnement à la consultation relative aux missions de fourniture de complément et prestations complémentaires

Conformément à la stratégie validée à l'issue de la phase 2, le titulaire assistera CADER44 lors de la rédaction des pièces de la consultation du ou des marchés nécessaires.

Taches à réaliser

- Relecture des pièces rédigées par CADER44 pour s'assurer de la cohérence avec la stratégie définie précédemment et les spécificités du marché CADER.
- Identifier et proposer d'éventuelles clauses techniques et administratives complémentaires à intégrer aux pièces de la consultation
- Proposition d'un BPU
-

Réunions minimums

Cette phase comprend a minima une réunion qui permettra d'expliciter la relecture des pièces, l'identification des éventuelles clauses et la présentation du BPU.

Livrables et Résultats :

- Version commentée des pièces
- Propositions d'éventuelles clauses spécifiques
- Proposition du BPU

Planning Prévisionnel : Juin 2024

Prix : Unitaire

2.2 Lot n°2 - Assistance à la passation du marché public nécessaire à la contractualisation d'un CADER

Le titulaire de ce lot spécifique aura pour principale mission d'assurer la légalité des actes et procédures réalisées vis-à-vis de la réglementation liée à la Commande Publique (Code, jurisprudence, ...).

La création et la mise en place d'un CADER étant une possibilité législative offerte aux collectivités plus que récente, et incluant potentiellement des clauses spécifiques pouvant ne pas être conformes aux règles de la commande publique, **TE44 souhaite se faire assister d'un conseil juridique afin de concilier au mieux les différents régimes juridiques applicables dans la mise en œuvre de ce projet.**

A cet effet, il est attendu par TE44 que le titulaire porteur d'une mission de conseil juridique ait obligatoirement une **spécialisation en droit de la commande publique ou droit public des affaires**. Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences poussées en droit de l'énergie, le titulaire du lot n°1 étant porteur de cette compétence en son sein, cependant cela serait apprécié afin d'assimiler plus rapidement les contours et enjeux d'un CADER.

Contrairement au lot n°1, qui réalisera ses missions en plusieurs parties et phases de mise en œuvre, le titulaire du lot n°2 interviendra uniquement lors de la Partie 1 dénommée « Le marché CADER ».

Le titulaire du lot n°2 assistera à l'ensemble des réunions de travail réalisées entre le Comité de pilotage « CADER44 » et le titulaire du lot n°1, dans le cadre des phases :

- N°1 « Lancement de la partie 1 » (cf. page 6),
- N°3 « Stratégie économique du CADER » (cf. page 8),
- N°4 « Les arbitrages préalables à l'écriture du CADER » (cf. page 9)
- N°5 « Rédaction et accompagnement à la passation du CADER » (cf. page 10)

Selon les besoins, il pourra être également demandé au titulaire du lot n°2 de se rendre disponible pour assister à quelques réunions de travail supplémentaire pouvant lui permettre d'assimiler les spécificités du marché public qui sera lancé.

L'ensemble de ces réunions pourront s'effectuer en présentiel et/ou visioconférence.

Tâches à réaliser

- Assistance à la rédaction d'une convention de groupement de commandes « CADER44 » incluant à minima Nantes Métropole, Ville de Nantes et TE44 mais devant prévoir l'adhésion de nouveaux membres réguliers et les effets complexes de gestion (lors de la passation, de l'exécution, ...) que cela peut créer vis-à-vis des spécificités des CADER qui seront signés durant la vie du groupement, avec potentiellement des centaines d'adhérents et différents marchés publics d'achats d'énergies (électricité, gaz naturel, CADER, fourniture complémentaire, ...). Pour réaliser cette tâche, TE44 et Nantes Métropole/ Ville de Nantes fourniront leurs conventions de groupement respectives sur lesquelles le titulaire se basera pour proposer la convention de groupement CADER44.
- Evaluer les contraintes juridiques sur la participation d'un acteur en tant que membre du groupement qui signe le CADER et actionnaire d'une structure productrice qui pourrait être titulaire dudit CADER (e.g. SAS territoriale, SPL...)
- Accompagnement à la rédaction des pièces contractuelles CADER en lien avec les règles de la commande publique / contrats publics « complexes » (allotissement, forme des prix, modalités de règlement, clauses de réexamen spécifique, durée, adéquation et dérogations aux CCAG dans le CADER, ...)

- Assistance lors des différentes phases de passation du marché public CADER
 - o Choix de la procédure
 - o Accompagnement au choix des critères de sélection des candidatures et/ou des offres
 - o Vérification juridique de l'analyse des offres réalisée par les services de CADER44
- Assistance de CADER44 en cas de recours gracieux de candidats non retenus, le cas échéant
- Formulation continue des points de vigilance entre règles de la commande publique / exécution CADER

Nombre de réunions minimums : Entre 8 et 10 réunions

Résultats / Livrables attendus

- Avis en séance
- Notes juridiques
- Rédaction / relecture de clauses spécifiques
- Rédaction de la convention de groupement

Pour chaque livrable attendu, un délai d'exécution sera expressément défini en séance ou lors de la définition du rétroplanning en réunion de lancement. Une réactivité forte est attendue du prestataire.

Planning Prévisionnel :

- Pour la livraison d'une convention de groupement : Décembre à février 2024
- Pour les autres livrables, se référer à l'article 4 du présent CCTP

Prix : Unitaire

3. Coordination et pilotage de la mission

Le présent marché public est passé par TE44 seul. Les référents techniques et contractuels pour chaque lot seront les suivants :

- Lot n°1 : Chef de projet EnR & Innovation (Direction Transition Energétique)
- Lot n°2 : Responsable juridique (Direction Administrative et financière)

Cependant, l'objectif étant de réaliser plusieurs marchés publics en groupement de commande avec Nantes Métropole, il sera mis en place un Comité de pilotage qui suivra l'ensemble des missions dévolues aux titulaires, composé comme suit :

- Pour TE44 :
 - Directeur Adjoint Transition Energétique
 - Responsable Planification et EnR
 - Responsable juridique
 - Chef de projet EnR & Innovation
 - Chargé de mission Achats d'énergies
- Pour Nantes Métropole / Ville de Nantes
 - Directeur du contrôle de gestion
 - Responsable des marchés publics
 - Responsable secteur énergies fluides
 - Chargé de missions stratégie et achats d'énergie
 - Expert marchés publics BATII

- Chargé.e de missions EnR

Certains tels que la FNCCR pourront intégrer le Comité de Pilotage en fonction des besoins et des avancées du projet.

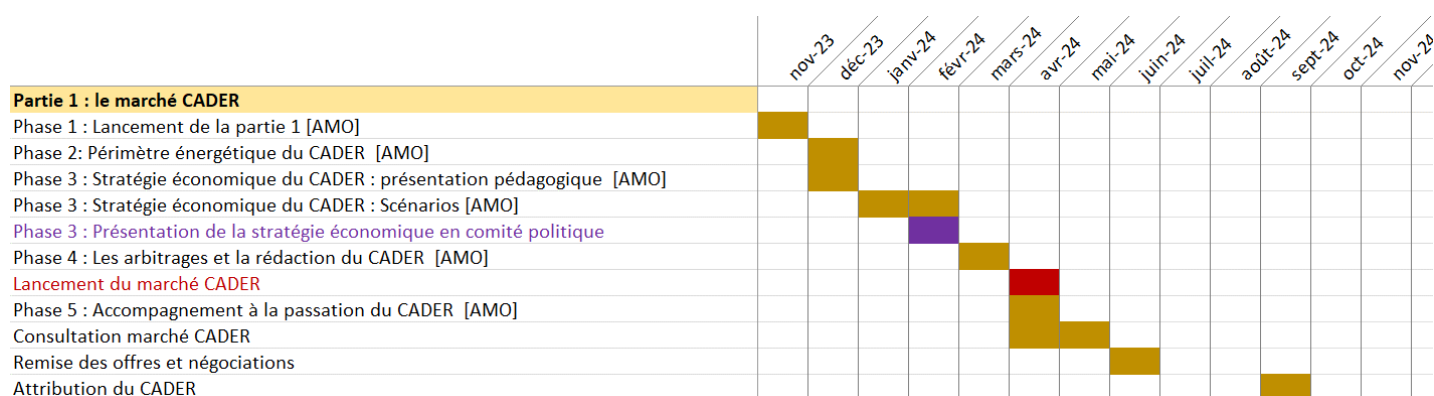
Ce Comité de Pilotage aura pour rôle de :

- Suivre l'exécution des missions ci-avant définies des titulaires,
- Valider les solutions, rédactions proposées par les titulaires,

Le travail réalisé par CADER44 et ses prestataires devront être approuvés par le Comité politique mis en place pour ce projet. Ce Comité spécifique sera composé d'élus et de la Direction de chaque entité présente au Comité de pilotage.

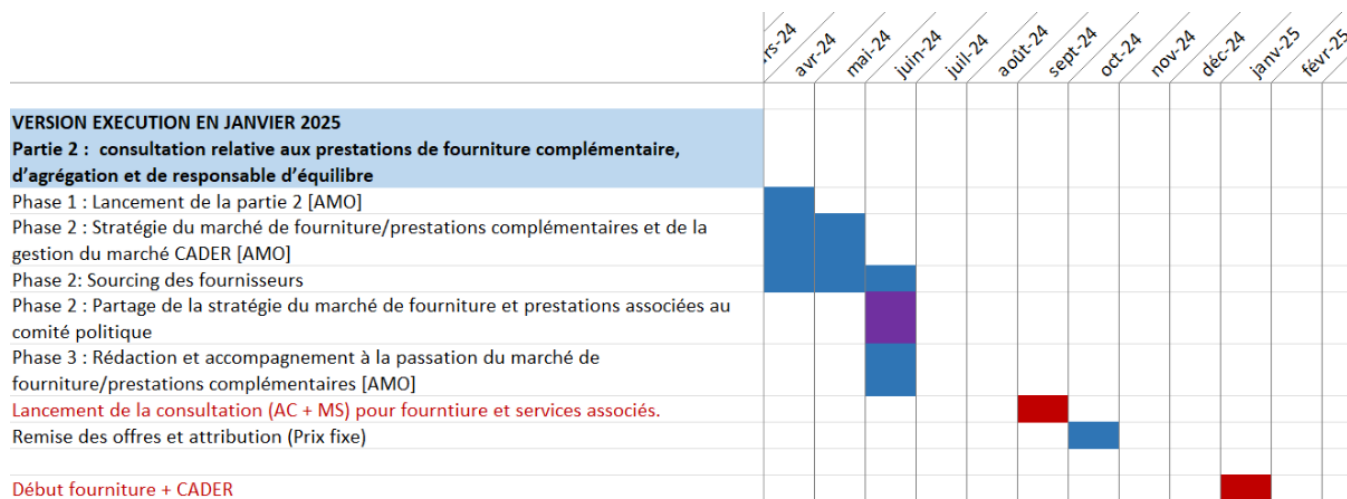
4. Planning prévisionnel

Le planning prévisionnel idéal de la partie 1 ainsi que la consultation relative au marché CADER est décrit ci-dessous :



Nous nous nous réservons deux options pour le planning de la partie 2, qui seront soumises à analyse critique du candidat.

La première version envisage un début des fournitures CADER + complément en Janvier 2025 :



La seconde version envisage un début des fournitures CADER + complément en Janvier 2026 :

